

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 04 DECEMBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, M. KLIPFEL, M. PREVOT, M. LIEHN, (excusés), M. HAAS, qui
étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, Mme WINCKEL, M. FEIG,
Mme ALIBERTI, M. VOGEL.

M. STEINER, Mme HITTLER, MM. BABILON, GOERICH-MULLER, (excusés) ;
MM. E. HELMER, HERRLE, MOYEMONT, TREIBER.

DEL. N° 108/2006conseil

OBJET : ECMU (ECOLE DE MUSIQUE) VALLEE DE LA SAUER

☐ *VU la délibération n° 064/2003 du conseil communautaire du 26 mai 2003 autorisant le président à signer une convention avec l'ECMU, prévoyant le versement d'une avance de trésorerie de 7 000 € sur une durée de 3 ans, renouvelable,*

☐ *VU l'avis du bureau en date du 27 novembre 2006,*

☐ *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de transformer en subvention l'avance de trésorerie de 7 000 € accordée et versée pour une durée de 3 ans à l'ECMU (école de musique) de la vallée de la Sauer, à charge pour l'ECMU d'inscrire ce montant au capital social de l'association et à fournir à la communauté de communes un certificat le précisant.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 20 décembre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

